

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 23 juin 2026

Publié le 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : ANDREU SEIGNE Aurélien (Toulouse Métropole), ARSAC Olivier (Toulouse Métropole), CAPEL Jean-Baptiste (CC Coteaux du Girou), CHARPENTIER Stéphane (CA Grand Ouest Toulousain), DE GRANDIDIER Marc (CC Coteaux de Bellevue), ESPIC Bruno (Toulouse Métropole), FLORES Roger (CC Hauts Tolosans), GENNARO SAINT Christine (Toulouse Métropole), GIBERT Janine (CC du Frontonnais), GOMES Didier (CC Coteaux du Girou), KOUNOUGOUS Anicet (Toulouse Métropole), LAMANT Sophie (Toulouse Métropole), MAUREL Cédric (CC Val Aïgo), PETITDIDIER Victor (Sicoval), MOIGN Jean-Louis (CC Hauts Tolosans), TERRAIL-NOVES Vincent (Toulouse Métropole), URSULE Béatrice (Toulouse Métropole)

Etaient excusés : ALVES Christophe (Toulouse Métropole), BARRAQUE-ONNO Véronique (Toulouse Métropole), BERKMAN Ingrid (Toulouse Métropole), BEZERRA Gil (Toulouse Métropole), CAVAGNAC Hugo (CC du Frontonnais), QUEVAL Florence (CA Grand Ouest Toulousain)

Excusés ayant donné pouvoir : AMIGO BOUYSSOU Annick (Toulouse Métropole) à ESPIC Bruno (Toulouse Métropole)

Etaient absents : ASTRUC Thierry (CC Val Aïgo), CROUZIL Bernard (Sicoval), GOFFRE PERDROSA Inès (Toulouse Métropole), LAMRHANI Mostafa (Toulouse Métropole), MAILLARD Marie (Toulouse Métropole), SAVIGNY Thierry (CC Coteaux de Bellevue), TRONCO Jean-Luc (Sicoval), WAECHTER Xavier (Sicoval)

Date de la convocation : MARDI 9 JUIN 2026

Secrétaire de séance : GIBERT Janine

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	8	9	17
Votants	9	9	18
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	18	9	27
Abstentions	-	-	-
Votes contre	-	-	-
Votes pour	18	9	27

D2026-50 – Création et Suppressions de postes, mise à jour du tableau des emplois : approbation

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par son organe délibérant.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En 2023, Decoset a élaboré son schéma stratégique de long terme à horizon 2040 et son projet d'établissement pour la période 2023-2026. Ces documents d'orientation de moyen et long terme nécessitent des ajustements d'effectifs.

Le Comité Social Territorial (CST) a donné un avis favorable à la suppression des postes et à la mise à jour du tableau des effectifs. La création de poste lui a également été soumise pour information.

I. Les créations de postes :

Déchèterie de Ribaute et Eco point de quartier :

- Création de 5 postes d'agents valoristes, à temps complet, de catégorie C, ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- Création d'1 poste d'agent valoriste - chauffeur poids lourd polyvalent, à temps complet, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Déchèterie HALL 9 :

- Création de 2 postes d'agents valoristes à temps complet, de catégorie C, ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

HALL 9 :

- Création d'un poste d'agent d'accueil à temps non complet 18 heures, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- Création d'un poste d'agent d'accueil à temps complet, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- Création d'un poste d'agent de maintenance à temps complet, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et au cadre d'emplois des agents de maîtrise ;
- Création d'un poste d'animateur-riche / facilitateur-riche à temps complet, de catégorie B, ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Service Prévention et changement de comportement :

Création de d'un poste d'animateur-riche chargé(e) des visites pédagogiques et du changement de comportement à temps complet, de catégorie B, ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires titulaires ou par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 3ème alinéa de l'article L332-14 susvisé, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne pourront l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

II. Les suppressions de postes :

Service Marchés Publics et service Affaires Juridiques :

- Suppression d'un poste de cheffe de service Marchés Publics de catégorie A, à temps complet, sur le grade d'attaché,
- Suppression d'un poste de cheffe de service Affaires juridiques de catégorie A, à temps complet, sur le grade d'attaché principal
- Suppression de 2 postes de gestionnaires marchés de catégorie B, à temps complet, sur le grade de rédacteur principal 2ème classe
- Suppression d'un poste d'experte en marchés publics de catégorie A, à temps complet, sur le grade d'attaché,

Service Données, Innovation et Informatique :

- Suppression d'un poste de gestionnaire des données de catégorie C, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu les statuts de DECOSET,

Vu la délibération D2025-45 du Comité Syndical en date du 19 décembre 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2026,

Vu la délibération du Comité Syndical du relative au tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 04 juin 2026,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création de :
 - 5 postes d'agents valoristes, à temps complet, de catégorie C, ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques, pour les besoins de la déchèterie de Ribaute et de l'éco point de quartier de la rue des Fontaines,
 - 1 poste d'agent valoriste - chauffeur poids lourd polyvalent, à temps complet, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques, pour les besoins de l'éco point de quartier de la rue des Fontaines,
 - 2 postes d'agents valoristes à temps complet, de catégorie C, ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, pour les besoins de la déchèterie du Hall 9,
 - 1 poste d'agent d'accueil à temps non complet 18 heures, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, pour les besoins du Hall 9, espace de sensibilisation et d'accompagnement au changement,
 - 1 poste d'agent d'accueil à temps complet, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, pour les besoins du Hall 9, espace de sensibilisation et d'accompagnement au changement,
 - 1 poste d'agent de maintenance à temps complet, de catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et au cadre d'emplois des agents de maîtrise, pour les besoins du Hall 9, espace de sensibilisation et d'accompagnement au changement,
 - 1 poste d'animateur-riche / facilitateur-riche à temps complet, de catégorie B, ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, pour les besoins du Hall 9, espace de sensibilisation et d'accompagnement au changement,
 - 1 poste d'animateur-riche chargé(e) des visites pédagogiques et du changement de comportement à temps complet, de catégorie B, ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, pour les besoins du service Prévention et changement de comportement
- **D'APPROUVER** le recrutement de fonctionnaires titulaires ou d'agents contractuels à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse

de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code de la fonction publique.

La durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 3ème alinéa de l'article L332-14 susvisé, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 2° du code de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne pourront l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée

- **D'APPROUVER** la suppression de :
 - 1 poste de cheffe de service Marchés Publics de catégorie B, à temps complet, sur le grade d'attaché,
 - 1 poste de cheffe de service Affaires juridiques de catégorie A, à temps complet, sur le grade d'attaché principal
 - 2 postes de gestionnaires marchés de catégorie B, à temps complet, sur le grade de rédacteur principal 2ème classe
 - 1 poste d'experte en marchés publics de catégorie A, à temps complet, sur le grade d'attaché,
 - 1 poste de gestionnaire des données de catégorie C, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe,

- **D'APPROUVER** le tableau des emplois modifié tel que présenté :

Services decoset	Catégorie	Catégorie 	Catégorie C	TOTAL DES POSTES CREES	TOTAL DES POSTES POURVUS	TOTAL TIT/ STAG	TOTAL CONT
Direction générale	3			3	2	1	1
TOTAL	3			3	2	1	1
Direction Administrative et financière	1			1	1	1	
Secrétariat de direction			1	1	1	1	
Finances	1		3	4	4	4	
Ressources Humaines	2	1	1	4	4	3	1
Affaires Juridiques et Commande Publique	3	2		5	5	4	1
TOTAL	7	3	5	15	15	13	2
Direction des Services Techniques	2			2	1	1	
Suivi administratif			1	1	1	1	
Valorisation énergétique	3			3	3	1	2
Tri et Valorisation Matière	1	1		2	2		2
Valorisation organique	1.5	1	5	7.5	7.5	7.5	
Transfert et Transport	0.5	1	8.5**	10	10	10	
Centre de transfert de Chantelle			5	5	5	5	
Déchèteries	1	1	36.5**	38.5	38.5	35.5	3
Etudes et Travaux		2	1	3	3	3	
Innovation, données et informatique	1	2		3	3	1	2
TOTAL	10	8	57	75	74	65	9

Direction de la Transition et l'Accompagnement aux Changements	1			1	1	1	
Relation usagers			2	2	2	2	
Communication	1	2		3	3		3
Economie circulaire	1			1	1		1
Prévention et Changement de Comportement		3*		3	3		3
Hall 9	1			1	1	1	
TOTAL	4	5	2	11	11	3	8
TOTAL GENERAL	24	16	64	104	102	82	20

* Un poste d'animateur-riche chargé (e) de visites pédagogiques et du changement de comportement de la catégorie B de la filière technique au service Prévention et Changement des comportements est à temps non complet (24 heures).

** Un agent de catégorie C de la filière technique est affecté à la fois dans le service Déchèteries et dans le service Transfert et Transport

Il est à noter qu'un agent de catégorie A de la filière technique vient compléter les effectifs du service Valorisation énergétique sur un emploi non permanent contrat de projet pour une durée de 2 ans depuis le 8 septembre 2025.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

GIBERT Janine

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20260616-D2026-50-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026